Université Catholique de l'Ouest
Faculté d'Éducation

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Année Universitaire 2014-2015

Licence 2
Sciences de l'Education
Angers

Semestre 3

SOMMAIRE

Première Partie

I – La Faculté d'Éducation 3

II – Organigramme de la Faculté d'Éducation (UCO Angers Bâtiment G) 4

III – Localisation des bâtiments U.C.O. 5

IV – Responsable pédagogique en Licence 2 Sciences de l'Education 6

V – Assistante de Formation en Licence 2 Sciences de l'EDUCATION 6

VI – Lecture planning sous Intranet 6

VII – Procédure DOKEOS / CHAMILO 6

VIII – Procédure concernant les Stages 7

IX – Dates importantes 11

X - Procédure concernant la consultation des copies et des productions 11

XI – Information à l'attention des étudiants. 12

XII – Présentation de la couverture de toute production écrite (mentions obligatoires pour validation) 14

XIII - Fiche d'évaluation à inclure dans chacun de vos dossiers. 15

XIV - Prévention des fraudes (à l'attention des étudiants) 16

XV – Charte de non-plagiat à inclure signée de votre main dans chacun de vos dossiers 17

Deuxième Partie

Programme de la Licence Sciences de l'Education 19

Troisième Partie

Descriptifs des unités d'enseignement 25

Première Partie

I – La Faculté d'Éducation

Créée en 2014, la Faculté d'Éducation succède à l'Institut des Sciences de la Communication et de l'Éducation d'Angers (I.S.C.E.A.) qui avait été créé en 1981 avec 57 étudiants. La Faculté d'Éducation compte aujourd'hui près de 1900 étudiants, répartis sur quatre sites géographiques : Angers, Nantes, Vannes-Arradon (Bretagne-Sud), Guingamp (Bretagne-Nord) et Papeete (Polynésie française). La Faculté assure un enseignement universitaire fondamental et à finalité professionnelle, dans le champ disciplinaire des Sciences de l'Education.

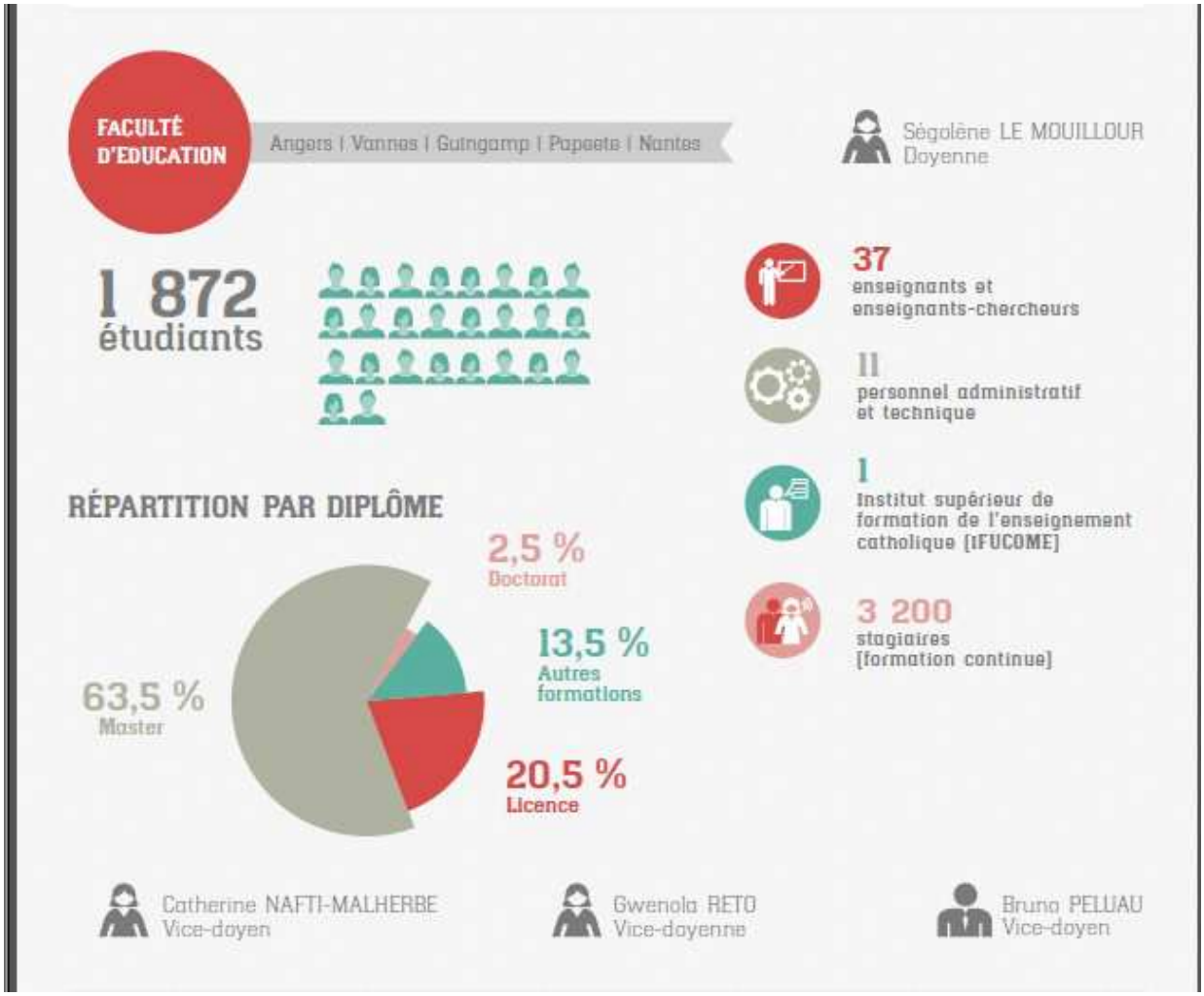

II – Organigramme de la Faculté d'Éducation (UCO Angers Bâtiment G)

Décannat		Bureau
Doyenne	Ségolène Le Mouillour	G204
Vice-Doyens	Catherine Nafti-Malherbe	G208
	Bruno Pelluau	G028
	Gwenola Reto	G206

Services		
Dossiers enseignants	Anne-Valérie Durand	G010
Responsable des stages	Nathalie Morel	G006

Assistantes de formation :		
L1 Angers	Anne-Valérie Durand	G010
L1 Nantes	Nathalie Morel	G006
L2	Pascale Millet	G001
L3	Pascale Millet	G001
Masters	Anne-Valérie Durand	G010

Responsables Pédagogiques :		
L1	Christian Jamet	G210
L2	Catherine Nafti-Malherbe	G208
L3 FI	Pierre Usclat	G204
L3 FP	Alain Bihan-Poudec	G200
Master DCAIRP[1]	Catherine Nafti-Malherbe	G208
Master SLA[2]	Thierry Marot	G120
Master EE[3]	Jean-Pierre Gaté	G122
Master Recherche	Bertrand Bergier	G213
Doctorat	Bertrand Bergier	G213

[1] DCAIRP : Développement des Capacités d'Apprentissage, Insertion et Réinsertion Professionnelles. et Remédiations Pédagogiques

[2] SLA : Surdité, Langage et Accessibilité

[3] EE: Enseignement et Éducation

III– Localisation des bâtiments U.C.O.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

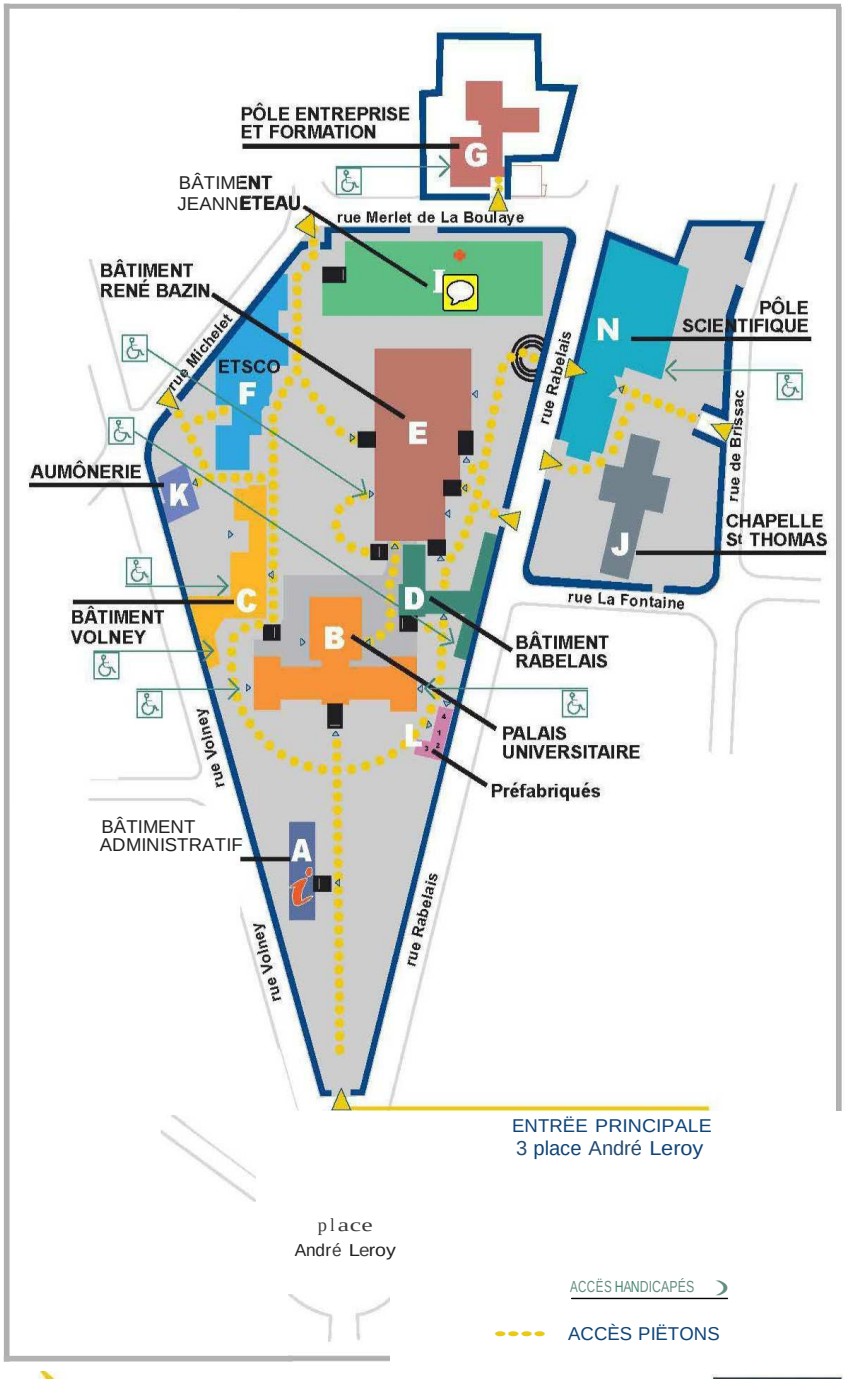

uco
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST

www.uco.fr

IV – Responsable pédagogique en Licence 2 Sciences de l'Education

Catherine Nafti-Malherbe
Mail : catherine.nafti@uco.fr

V – Assistante de Formation en Licence 2 Sciences de l'Education

Pascale Millet
Tél. : 02 41 81 65 45
Mail : pascale.millet@uco.fr

Horaires d'accueil pour les étudiants :

- **Lundi de 9h30 à 12h00**
- **Mardi de 9h30 à 12h00**
- **Jeudi de 9h30 à 12h00**
- **Vendredi de 9h30 à 12h00**

VI – Lecture planning sous Intranet

Pour accéder à votre emploi du temps, il vous faut suivre la procédure suivante : se rendre sur l'intranet www.uco.fr - cliquer sur « connexion intranet » - choisir « services informatiques « / « Emploi du temps » dans le menu de droite. Lire le mode d'emploi et cliquer sur « accès à mon emploi du temps UCO ».

Le planning hebdomadaire sera par ailleurs affiché sur un panneau d'affichage dédié au RdC de la Faculté d'Éducation. Toute modification au annulation de cours vous seront communiquées par **courriel**.

VII – Procédure DOKEOS / CHAMILO

Se rendre sur la page d'accueil de la plateforme : lms.uco.fr/chamilo

VIII – Procédure concernant les Stages

Obtenir une convention de stage

Vous devez vous connecter à l'Intranet de l'Université Catholique de l'Ouest :

- A partir du site www.uco.fr, connexion Intranet, à l'aide de votre login et de votre mot de passe.

- Dans l'onglet de gauche sélectionner « fiche stage». Sur la page, vous trouverez le formulaire vous permettant de récolter les renseignements nécessaires à la saisie de votre demande de convention de stage.

- Une fois les renseignements collectés par téléphone ou mail, vous pouvez saisir votre demande de convention par le lien Intranet. Votre demande peut nécessiter 8 à 10 jours de traitement. Les conventions sont à retirer au secrétariat d'accueil de la Faculté d'Éducation durant les heures de permanence.

STAGES ET CONVENTIONS : QUELQUES PRECISIONS IMPORTANTES

A- La législation des stages - questions/réponses :

1. Quelles sont les conditions pour faire un stage ?

Les stages en entreprise (obligatoires ou non) font l'objet d'une convention entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement1[4]. **Désormais tous les stages sont intégrés au cursus pédagogique**. Il existe d'autres points à connaître :

Toute modification de la convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les trois parties.

Une attestation de stage est délivrée au stagiaire par l'organisme d'accueil.

Tous les stages font l'objet d'une restitution de la part de l'étudiant, donnant lieu à une évaluation.

Le stage ne donne pas lieu au versement d'un salaire, mais d'une gratification (cf. point n°2).

Un suivi effectif de l'étudiant est prévu par le maître de stage dans l'organisme d'accueil et par le responsable de formation à l'UCO.

Les missions confiées au stagiaire correspondent au contenu de la formation et au diplôme visé.

Les activités ne peuvent être conduites en totale autonomie par le stagiaire qui devra être assisté pendant toute la période par le maître de stage ou l'un de ses collaborateurs.

Il n'existe aucun lien de subordination entre le stagiaire et le représentant de l'organisme d'accueil.

La convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension du contrat de travail ou de licenciement, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ou pour occuper un emploi saisonnier.

2. Quand le stage est-il gratifié ?

Le secteur privé

Lorsque la durée du stage est **supérieure à deux mois consécutifs ou non**, le stagiaire doit percevoir une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire. Elle est versée mensuellement.

Le rythme et la durée hebdomadaire de stage ne sont pas pris en compte pour l'octroi ou non de la gratification ; seules comptent les dates de début et de fin de stage.

Ex. : un étudiant en stage du 04/01/10 au 08/03/10 devra obligatoirement être gratifié, même en cas d'alternance ou de stage à temps partiel.

---

[4] **Loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances modifiée par la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie**

Le secteur public

Un stage dans la fonction publique d'Etat doit être gratifié lorsqu'il présente à la fois **une durée supérieure à 2 mois et une présence effective du stagiaire d'au moins 40 jours.**

Ex. : un étudiant faisant son stage les lundis et mardis du 04/01/10 au 07/03/10 n'est pas obligatoirement gratifié, car son stage s'étale sur une durée supérieure à 2 mois, mais il n'est présent que 18 jours.

Par **fonction publique d'Etat**, il faut comprendre :

Les administrations centrales (principalement les ministères)

Les services déconcentrés (préfectures, rectorats, directions régionales et départementales, établissements d'enseignement, SDAP...)

Les établissements publics à caractère administratif (EPA)

Il n'y a **pas** d'obligation de gratification pour un stage dans :

La fonction publique hospitalière : établissement public de santé et établissement public social ou médico-social ne relevant pas du secteur privé : hôpital, maison de retraite, établissement relevant de l'aide sociale à l'enfance, établissement pour handicapés ou inadaptés, centre d'hébergement et de réadaptation sociale…

La fonction publique territoriale (conseils régional et général, mairie, communauté de communes, CCAS…)

3. Quel est le montant de la gratification ?

Lorsque le stage doit être gratifié, il existe 2 cas :

un montant est déterminé par des accords de branche ou d'entreprise et s'applique.

un montant minimum s'applique. Il est calculé en fonction du plafond horaire de la Sécurité Sociale[5].

Pour l'année 2011, celui-ci était de 23 euros, soit une gratification horaire de 2.875 euros. Ainsi, un stagiaire présent à temps plein (35 heures par semaine, 151.67 heures par mois) touchera un minimum mensuel de **436,05 euros**.

Si le stagiaire n'est pas présent à temps plein, la gratification est calculée **au prorata temporis.**

Si le stage n'est pas obligatoirement gratifié (stage pas suffisamment long pour l'être ou ayant lieu dans les fonctions publiques territoriale ou hospitalière), alors l'organisme d'accueil est libre de verser ou non une gratification[6]. Il est également possible pour l'organisme d'accueil de verser une gratification supérieure à 436.05 euros (cf. point 4).

La gratification est versée mensuellement au stagiaire. Dans l'hypothèse où le plafond horaire de la Sécurité Sociale est revalorisé, la gratification est également revalorisée automatiquement, sans que soit nécessaire une modification de la convention.

4. L'étudiant doit-il payer des charges ?

Le paiement de charges dépend du montant de la gratification :

Gratification inférieure ou égale à 436,05 euros / mensuel : Si la gratification est inférieure ou égale à la somme fixée par décret, aucune cotisation n'est due, ni pour l'organisme d'accueil, ni pour le stagiaire.

Gratification supérieure à 436,05 euros / mensuel : Si la gratification est supérieure à la somme fixée par décret, seule la fraction excédant **436,05** euros est soumise aux cotisations et contributions sociales.

5. Quelles sont les différentes durées de stage ?

On distingue :

la durée minimum : durée de stage qu'il faut effectuer pour valider son année *(stage obligatoire).*

la durée maxi : ensemble des stages faits dans l'année *(stages obligatoires + stages non obligatoires).*

Dans tous les cas, il ne faut pas dépasser la durée maximum de stage indiquée dans la maquette du diplôme.

---

[5] 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale *et non 30% du SMIC*

[6] Si l'organisme d'accueil n'a pas d'obligation d'indemniser le stagiaire, il peut cependant décider de verser une gratification dont il fixe librement le montant.

6. Quelles sont les différentes périodes de stage ?

Chaque filière prévoit dans sa maquette les différentes périodes de stage. La durée minimum est planifiée dans le calendrier universitaire ; des semaines ou des jours sont spécifiquement bloqués à cet effet.

Pour les **L1, L2 et M1** : Le stage se termine obligatoirement avant la rentrée universitaire et au plus tard le 30 septembre (cf. calendrier des cours).

Pour les **L3, M2, DU, Licence pro et Titre** : Le stage se termine obligatoirement avant les examens (en général mai ou juin).

7. Les stages sont-ils possibles pendant les vacances et les périodes sans cours ?

Des stages sont possibles pendant les vacances et les périodes sans cours mais il existe des contraintes. Les stages d'été notamment, peuvent être regardés par l'administration fiscale comme de possibles CDD déguisés. Il faut veiller à ce que :

L'objet du stage soit en lien avec la formation. Le stage ne peut se substituer à un emploi, saisonnier par exemple (cf. point 1).

Un encadrement soit bien prévu. Les activités ne peuvent être conduites en totale autonomie par le stagiaire qui doit être assisté pendant le stage par le maître de stage ou l'un de ses collaborateurs.

Le stage se termine obligatoirement avant les examens et le jury final et fasse l'objet d'une restitution de l'étudiant et d'une évaluation de l'institut.

8. Un stage peut-il se dérouler pendant les heures de cours ?

NON. Il n'est pas possible de faire un stage pendant les heures de cours. L'étudiant doit assister à toutes les activités pédagogiques (TD, cours…) prévues dans le cadre de la formation.

9. Le stage implique des déplacements : peut-on utiliser son véhicule personnel ?

Oui, **à la condition** d'avoir « *souscrit une assurance garantissant les risques liés à l'utilisation professionnelle de ce véhicule* ». Cette assurance doit être souscrite par l'étudiant.

Dans l'hypothèse où l'organisme d'accueil fournit un véhicule pour les déplacements professionnels, c'est à lui de veiller à ce qu'il soit assuré : la convention de l'UCO ne couvre pas le véhicule particulier.

10. Le stage précède un contrat de travail : cela a-t-il des conséquences ?

OUI. En cas d'embauche dans l'entreprise dans les trois mois suivant l'issue du stage réalisé, la durée du stage est déduite intégralement de la période d'essai, sans que cela ait pour effet de réduire cette dernière de plus de la moitié, sauf accord collectif prévoyant des stipulations plus favorables.

Si le stagiaire est embauché par l'entreprise à l'issue d'un stage d'une durée supérieure à deux mois, la durée du stage est prise en compte pour l'ouverture et le calcul des droits liés à l'ancienneté.

11. Dans l'entreprise

Le stagiaire accède désormais aux activités sociales et culturelles gérées par le CE (comité d'entreprise), dans les mêmes conditions que les salariés.

12. Pour en savoir plus…

Service Relations Entreprises de l'U.C.O. : fc@uco.fr

U.R.S.S.A.F. : dossier réglementaire « Stages en entreprise »

B - Comment obtenir une convention de stage ?

1. Demande de convention :

Sur le site de l'UCO, dans l'encadré en haut à droite, cliquez sur « *Connexion Intranet* ».
Il vous est alors demandé de vous identifier. Votre login est simplement votre numéro d'étudiant. Votre mot de passe vous est fourni à votre entrée en première année, une fois la chartre informatique lue et acceptée. Une fois connecté, vous arrivez sur l'Intranet étudiant. Le cartouche sur votre droite comporte un menu « PEF ». Le sous-menu «**Conventions de stage** » vous permet d'effectuer une demande de convention de stage en ligne. Le sous-menu «**Offres Stage/emploi**» vous permet d'accéder aux offres de stages, d'emplois, de thèses diffusées par le S.O.I.

2. Edition :

Une fois le formulaire rempli et validé, la demande de convention est traitée par la Faculté d'Éducation. Le traitement est rapide, sauf si la demande est mal remplie : veillez à remplir le plus soigneusement possible la convention pour ne pas souffrir d'un délai d'édition plus long.
Il vous manque des informations ? Essayez Manageo (www.manageo.fr) ou Score3 (www.score3.fr) pour vous aider à récupérer les éléments manquants !

3. Récupération des conventions :

Une fois traitées, les conventions sont à retirer à l'Accueil de la Faculté d'Éducation auprès de Nathalie Morel.
Elles sont signées par la Faculté d'Éducation. Il faut ensuite que vous signez les 3 exemplaires, et les faire parvenir à votre structure d'accueil pour signature.
Un exemplaire sera gardé par l'entreprise, un exemplaire vous est destiné et le **dernier doit être retourné** à Nathalie Morel soit par courrier, soit dans son casier à l'accueil de la Faculté d'Éducation.
Vous devez retirer vos conventions 8 jours après votre saisie internet

4. Les stages F.A.P.E.

Les étudiants suivant le module F.A.P.E. de la Faculté d'Éducation partent en stage avec une convention spécifique. Le processus d'obtention de cette convention est le même, mais il vous faut apporter quelques renseignements supplémentaires.
Ainsi :
Dans le menu déroulant F.A.P.E. pensez à renseigner « Oui ».
Dans le champ « durée hebdomadaire du stage » indiquez 35 heures (même si dans les faits vous ferez moins)
Dans le champ « Vos activités sont » saisissez le texte suivant : « Suivi de cours ou d'activités sous la responsabilité du chef d'établissement (ou son représentant légal). Prise en charge éventuelle d'un cours ou d'une activité. »
Ce stage étant fait sous la responsabilité de la Faculté d'Éducation, **c'est** la Faculté d'Éducation **qui signe et qui récupère les conventions.**
Le traitement administratif des conventions FAPE peut nécessiter jusqu'à 10 jours de délais

IX – Dates importantes

STAGE
Stage L2 Sciences de l'Éducation : du 02 mars au 27 mars 2015.

CONGES UNIVERSITAIRES
Congés Toussaint : du 25 octobre au 2 novembre 2014.
Congés Noël : du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015.
Congés d'Hiver : du 14 février au 22 février 2015.
Congés de Printemps : du 11avril au 19 avril 2015.

JOURNEES PROFESSIONNELLES
24, 25 et 26 février 2015

JURYS
. 1ère semestre : début juin 2014.
. 2ème semestre : début juin 2014
. Session de rattrapage : début juillet 2014

X - Procédure concernant la consultation des copies et des productions

L'étudiant(e) doit faire la demande de consultation de ses copies et/ou de ses productions auprès du responsable pédagogique.

XI – Information à l'attention des étudiants

Modalités du contrôle des connaissances
Licence Sciences de l'Éducation L2
Année universitaire 2014-2015
Ces modalités pourront faire l'objet d'aménagements ultérieurs

1/ **Le contrôle continu (CC)** est la modalité de contrôle des connaissances en L2. Ce contrôle continu peut s'appuyer sur différentes productions (dossier, fiche de lecture, exposé, écrit sur table, oral).

2/ Selon le mode de production de connaissance choisi par l'enseignant pour le contrôle continu, Il est possible de procéder de la manière suivante sachant que les modalités d'évaluation peuvent être mixées :

- **un premier contrôle sur temps de cours noté** dont la note est communiquée à l'étudiant par l'enseignant. L'objectif du CC étant de faire un retour sur l'état d'avancement de l'acquisition des connaissances ou des compétences, l'étudiant doit pouvoir consulter sa copie dont les annotations seront le plus explicites possibles. Cette note entre dans le calcul de la note finale pour un pourcentage fixé par l'enseignant qui ne doit pas excéder 50 %.
- **un deuxième contrôle noté en fin de formation**. Ce contrôle entre pour le pourcentage restant dans le calcul de la note finale. Ce dernier contrôle semestriel aura lieu sur temps de cours avant le 8 janvier 2015 pour le semestre impair et le 7 mai 2015 pour le semestre pair.
- la note obtenue par l'étudiant est le total des deux notes obtenues lors des contrôles notés.

L'enseignant peut à sa guise organiser un pré-contrôle "formatif" avec une appréciation qualitative afin de guider l'étudiant à l'aune de cette évaluation. Ce « pré-contrôle » et sa discussion auront lieu avant le premier contrôle noté.

3/ Toute production contribuant au contrôle continu, et nécessitant la présence de l'étudiant à l'UCO à une date précise et sur un horaire arrêté (écrit sur table, exposé, oral), est organisée selon un calendrier défini, notifié et éventuellement précisé en tout début de semestre (cf. le tableau de la deuxième partie : « Organisation du Contrôle Continu).

4/ **Gestion des absences aux COURS et TD**

La présence aux cours (CM et TD) est déontologiquement obligatoire pour les étudiants. Les enseignants tiennent un état des absences dans les TD dont ils sont responsables. A cet effet, ils disposent d'une feuille des présences qu'ils s'engagent à compléter à chaque séance.

Toute absence ne peut être justifiée que par la présentation à chaque enseignant concerné d'un justificatif. L'original de ce justificatif doit être remis au responsable de formation par l'intermédiaire du bureau d'accueil de l'Institut.

Absence justifiée (définition)

Une absence ne peut être justifiée qu'en cas de Journée Défense et Citoyenneté (JDC), examen code et conduite, sportif de haut niveau, compétition sportive, contrat de travail. Dans ces cas, un justificatif original est fourni au Responsable de formation **AVANT** chaque absence justifiée et l'enseignant concerné est prévenu par l'étudiant.

Une absence pour raisons médicales ne sera justifiée que sur présentation d'un certificat médical transmis **dans les 48 heures** au Responsable de formation.

Absence non-justifiée (définition)

Tout autre cas d'absence que ceux désignés dans le paragraphe précédent entre dans le cadre des absences injustifiées, mais fait l'objet d'un examen par le Responsable de formation.

Toute absence non justifiée par la production d'un justificatif sera comptabilisée dans le cours du semestre[7].

[7] Si le nombre d'absences injustifiées est supérieur au tiers des séances de l'Élément Constitutif (EC ou enseignement), l'EC pourra ne pas être validé par le Jury.

5/ En cas **d'absence justifiée à l'un des contrôles notés (cf. le point 4)**, l'enseignant ne prendra en compte que la note de l'autre contrôle pour la validation.
En cas **d'absences justifiées aux deux contrôles notés**, l'enseignant proposera à l'étudiant un contrôle de remplacement[8].
En cas **d'absence non justifiée à l'un des contrôles notés**, l'enseignant affectera pour ce contrôle à l'étudiant la note de « 0 » ou la mention « absent(e) » (=0 informatique). La décision définitive sur ce choix sera prise ultérieurement.
En cas **d'absences non justifiées aux deux contrôles notés,** l'enseignant affectera à l'étudiant la note de « 0 » ou la mention « absent(e) » (=0 informatique). La décision définitive sur ce choix sera prise ultérieurement.

[8] Ce contrôle de remplacement prend la forme, à la Faculté d'Éducation et quel que soit l'enseignement concerné, d'un écrit réflexif organisé d'environ 1000 mots dans lequel l'étudiant répond aux questions suivantes : « Qu'est-ce que ce cours vous a appris jusqu'à maintenant ? Comment comptez-vous poursuivre et développer cet apprentissage ? Quels questionnements ce cours vous a-t-il permis de rencontrer ? ». Cet écrit réflexif doit être remis à l'enseignant lors de la dernière semaine de cours de chaque semestre. L'évaluation de ce contrôle tient compte à la fois de la forme (20% expression et orthographe, 20% forme argumentative) et du fond (20% contenu disciplinaire, 20% contenu réflexif, 20% contenu prospectif). C'est la note ainsi obtenue qui sera attribuée à l'étudiant.

XII – Présentation de la couverture de toute production écrite (mentions obligatoires pour validation) et autres documents à inclure dans vos dossiers

Université Catholique de l'Ouest
Faculté des Sciences de l'Education
Angers
Année universitaire 2014-2015
Semestre 5

Titre du dossier ou de la production écrite

Dossier présenté par

(NOM et Prénom de l'étudiant(e)

dans le cadre du cours

(Titre du cours)

de

(Nom de l'enseignant)

en vue de l'obtention de la Licence 3
Sciences de l'Éducation

Dossier à l'intention de M_*(Nom de l'enseignant)*_____

XIII - Fiche d'évaluation à inclure dans chacun de vos dossiers

°Première session °Seconde session 2014-2015

FICHE D'ÉVALUATION
Faculté d'Éducation

Intitulé de l'enseignement (à compléter) : …….
Nom – Prénom de l'Etudiant : ……..
Nom de l'Enseignant : ……..

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR

Note : ……../ 20

……
……
……
……
……
……

Fait à Angers, le …….
Signature de l'Évaluateur :

NB : Indiquer si ce dossier peut être consulté par d'autres stagiaires au vue de la qualité du travail effectué et de son caractère de non-confidentialité

° Consultation envisageable
° Consultation déconseillée

XIV - Prévention des fraudes (à l'attention des étudiants)

Note du Secrétariat Universitaire

La procédure disciplinaire est régie par les dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.
Relève de la procédure disciplinaire, tout étudiant de l'UCO lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude, tentative de fraude ou plagiat, ou à l'occasion de son inscription dans l'établissement.
Définition : est considéré comme **fraude**, tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e).
Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
Définition : le **plagiat** consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément ou par négligence de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits.
A la rentrée universitaire puis lors du dépôt de son mémoire ou de tous travaux « lourds » (selon l'institut), l'étudiant s'engage, par écrit, au respect de non-plagiat (*cf. annexe jointe « Charte de non plagiat »*).
En cas de plagiat, le responsable dresse un procès-verbal qui sera adressé à la section disciplinaire dont relève l'UCO.
L'outil EPHORUS est à la disposition des enseignants qui déposent le fichier à vérifier : .txt, .doc, .pdf
Ce logiciel compare le contenu en le croisant avec des recherches internet et des bases propres. Un rapport est renvoyé (sous 30min) à l'enseignant lui indiquant le pourcentage de texte plagié et en colorant en rouge les parties du texte qui lui semblent plagiées ; c'est à l'enseignant d'interpréter toutes ces données pour conclure ou non d'un plagiat.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Le SU adresse à l'autorité compétente la demande de saisie de la section disciplinaire accompagnée des pièces suivantes :

- Nom et prénom de l'étudiant
- Date et lieu de naissance
- Adresse postale
- PV de constat de fraude ou de plagiat
- Si fraude, photocopie de la copie d'examen
- Si plagiat, logiciel ayant permis de constater le plagiat
- Tout élément de preuve.

Dans l'attente de la section disciplinaire, le jury délibère normalement sur les résultats du candidat. Aucun relevé de notes n'est délivré avant que la section disciplinaire ne se soit prononcée et que le jury de délibération ait eu lieu. Un courrier est adressé à l'étudiant, l'informant que la réglementation oblige l'établissement à attendre la saisie de la section disciplinaire dont il fait l'objet, pour lui communiquer ses résultats, et l'invitant à participer à la 2ème session. En cas de refus de bénéficier de la 2ème session, l'étudiant doit en informer le Secrétariat Universitaire par courrier.
En cas de 2ème session, l'étudiant est donc convoqué à l'épreuve concernée par la suspicion de fraude ou de plagiat et à toutes les épreuves inférieures à 10 dans les UE non acquises (pas de compensation du semestre).
La section disciplinaire se prononce sur les sanctions suivantes après avoir permis au candidat de présenter sa défense :
1/ l'avertissement
2/ le blâme
3/ l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.
Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examens.
L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les 2 mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.
La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les instituts.

XV – Charte de non-plagiat à inclure signée de votre main dans chacun de vos dossiers

Charte de non-plagiat

Protection de la propriété intellectuelle

Tout travail universitaire doit être réalisé dans le respect intégral de la propriété intellectuelle d'autrui. Pour tout travail personnel, ou collectif, pour lequel le candidat est autorisé à utiliser des documents (textes, images, musiques, films etc.), celui-ci devra très précisément signaler le crédit (référence complète du texte cité, de l'image ou de la bande-son utilisés, sources internet incluses) à la fois dans le corps du texte et dans la bibliographie. Il est précisé que l'UCO dispose d'un logiciel anti-plagiat dans dokeos.uco.fr, aussi est-il demandé à tout étudiant de remettre à ses enseignants un double de ses travaux lourds sur support informatique.
Cf. « Prévention des fraudes à l'attention des étudiants »

Je, soussigné(e) _____, étudiant(e) à la Faculté d'Éducation en _____ (année d'études), m'engage à respecter cette charte.

Fait à _____, le _____

Signature

Deuxième Partie

TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS

Organisation de la formation de la Licence 2 - mention Sciences de l'éducation

Programme du SEMESTRE 3								
Unité d'enseignement / Matière	Crédits Coef.	Volume total	Cours	TD	TP	TPE	1ère session	2ème session
UE 31 Fondamentaux en Sciences de l'éducation	6	54 h	42 h	12 h				
Psychologie de l'éducation (2)	2		14 h	4 h		36 h	CC	CT
Philosophie de l'éducation (2)	2		14 h	4 h		36 h	CC	CT
Sociologie de l'éducation (2)	2		14 h	4 h		36 h	CC	CT
UE 32 Enjeux éducatifs contemporains	6	36 h	24 h	12 h				
Construction du sujet et enjeux identitaires à l'ère du numérique	3		12 h	6 h		36 h	CC	CT
Ethique et frontières du numérique	3		12 h	6 h		36 h	CC	CT
UE 33 Méthodologies et Outils	6	54 h	12 h	42 h				
Pratiques d'enquêtes	2		12 h	6 h		36 h	CC	CT
Communication, expression	2			18 h		36 h	CC	CT
Pratiques informatiques	2			18 h		36 h	CC	CT
UE 34 Langues	6	52 h-54 h		52 h-54 h				
Langue française	2			18 h		36 h	CC	CT
Langues étrangères	4							
Langue anglaise	2			18 h		36 h	CC	CT
1 enseignement au choix parmi								
Anglais approfondi	2			18 h		36 h	CC	CT
Espagnol	2			18 h		36 h	CC	CT
Langue des signes	2			16 h		32 h	CC	CT
UE 35 Pré-professionnalisation	6	42 h	4 h	30 h				
P.P.E 2	2			10 h		20 h	CC	CT
Préparation au stage FAPE : la relation pédagogique dans la classe ou Secteurs socio-éducatifs : accompagnement au projet professionnel et insertion)	2		4 h	10 h		28 h	CC	CT
1 enseignement au choix		18 h						
Mathématiques	2			18 h		28 h	CC	CT
Culture générale	2		10 h	8 h		28 h	CC	CT
Total face à face pédagogique (étudiant)	30	238 h-240 h						

Troisième Partie

Descriptifs des unités d'enseignement Licence 2 Semestre 3

UE31 : Fondamentaux en Sciences de l'Éducation

Psychologie de l'éducation (2)
Philosophie de l'éducation (2)
Sociologie de l'éducation (2)

UE32 : Enjeux éducatifs contemporains

Construction du sujet et enjeux identitaires à l'ère du numérique
Ethique et frontières du numérique

UE33 : Méthodologie et outils

Pratiques d'enquêtes
Communication, expression
Pratiques informatiques

UE34 : Langues (trois enseignements)

Langue française
Langue anglaise (obligatoire)
Une autre langue **au choix** :

- Anglais approfondi
- Espagnol
- Langue des Signes

UE35 : Pré-professionnalisation (trois Enseignements)

P.P.E.2
Une préparation au Stage **au choix** :

- Préparation au Stage FAPE : la relation pédagogique dans la classe
- Préparation au Stage Secteur Socio-Éducatif : accompagnement au projet professionnel et insertion).

Un enseignement **au choix** :

- Mathématiques
- Culture Générale

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE31
Fondamentaux en Sciences de l'Education

Psychologie de l'éducation
(14 heures de cours et 4 heures de TD)

Cécile ALBERT

Objectifs :
L'objectif de ce cours est la connaissance du développement de l'enfant de 3 à 5ans (période de la maternelle) selon les aspects psychomoteur, socioaffectif, cognitif, et de la socialisation. La problématique du cours est également de s'interroger sur le cadre éducatif et scolaire propice au développement et aux apprentissages du jeune enfant.

Contenu :
Le développement neurologique et psychomoteur.
Développement socio-affectif et apprentissage.
Développement cognitif et éducation.
Développement du langage.
La socialisation à l'école.
Parentalité et éducation familiale.

Compétences :
-Connaissance des objectifs généraux et des finalités de l'école maternelle.
-Connaissance des caractéristiques générales du développement psychologique de l'enfant (période maternelle).
-Connaissance de concepts spécifiques aux sciences du développement et de l'éducation.
-Etre capable de faire des liens entre le développement de l'enfant, les apprentissages et le cadre éducatif.
-Initier une réflexion critique sur les postures enseignantes favorisant le développement et les apprentissages.

Modalités de validation :
Note n° 1 comptant pour 40% : Travail collaboratif dans le cadre des 2 TD. Travail sur un corpus en français et en anglais.
Note n° 2 comptant pour 60 % : Synthèse personnelle de la psychoéducation de l'enfant de 3 à 5 ans.
Examen sur table le 18 décembre (10H15-12H15).
2ème session : Dossier.

Références bibliographiques :
Références en français :
Baudier, A. Celeste, B. (2014). Le développement affectif et social du jeune enfant. Paris : Armand Colin, 3éd Coll Cursus.185 p.
<155.412 41 BAU>

Bouchard, C. Le développement global de l'enfant en contexte éducatif (0 à 5 ans.). PUQ, 2008. Ebook.
<155.423 BOU>

Bee, H. Boyd, D. (2003). Psychologie du développement. Les âges de la vie. Bruxelles : De Boeck.

<155 BEE>

Florin, A. (2013). Introduction à la psychologie du développement. Paris : Dunod. Les Topos. 126 p.
<155.4 FLO>

Florin, A. (2013). Le développement du langage. Paris : Dunod. Les Topos.
<155.413 6 FLO>

Lumbroso, V. ContiniI, E. (2010). Marcher, parler, jouer .L'enfant de 0 à 6 ans, les années clés du développement. Bruxelles : De Boeck.
<155.423 MAR>

Sheridan, M. Colson, S. (2014) Jeu et développement chez le jeune enfant de la naissance à 6 ans. De Boeck éd.
<en traitement>

Tourette, C., Guidetti, (2002). M. Introduction à la psychologie du développement. Du bébé à l'adolescent. Paris : Armand Colin. 2 ème éd.
<155.4 TOU>

Vauclair, J. (2004). Développement du jeune enfant, motricité, perception et cognition. Belin,SUP.
<155.422 VAU>

Zaouche-Gaudron, CH. (2010). Le développement social de l'enfant. Paris : Dunod, 2 ème éd.
<155.418 ZAO>

Réf en anglais :
Téresa MC Devitt. Child development and education PNIE.

Jonathan Doherty. Child development. Theory and practice (0-11)
<155.4 DOH>

Penny Hausser-Cram. The development of children and adolescent : An applied perpective.

David Bergin. Child and adolescent development in your classroom.-Kevin J Crowley. Child dévelopment a pratical introduction.

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE31
Fondamentaux en Sciences de l'Education

Philosophie de l'éducation
(14 heures de cours et 4 heures TD)

Sandra DURAND

Objectifs

Développer une réflexion d'ordre philosophique sur l'éducation en général, et sur la pédagogie en particulier.
Étudier une œuvre centrale dans le domaine de la philosophie de l'éducation.

Contenus

Notions inductives : L'homme entre nature et culture, la socialisation se fait-elle au risque de l'aliénation et de la normalisation ?, l'enfant entre désir et peur d'apprendre.
Le tournant pédagogique : Rousseau, Emile ou de l'éducation, du droit naturel au concept de nature, la découverte de l'enfance, le métier impossible d'éducateur, les « situations », un art de la mise en scène de l'éducation, ou quand tout commence par une fiction.
La pédagogie, entre histoire et avenir : Le pédagogue, le don de soi et la méthode, Y a-t-il encore un espace pour la pédagogie dans le système scolaire ?

Compétences disciplinaires

- Situer les grandes étapes de la pensée philosophique dans le champ de l'éducation de l'antiquité à nos jours.
- Connaissance des grands débats philosophiques contemporains.
- Connaissance approfondie de quelques grandes œuvres philosophiques et capacité à les resituer dans leur contexte historique.
- Connaissance des normes et exigences de l'argumentation philosophique.

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE31
Fondamentaux en Sciences de l'Education

Sociologie de l'éducation
(14 heures de cours et 4 heures de TD)

Catherine NAFTI – Christian ANDRE

Objectifs
Permettre aux étudiants de faire un état des lieux du système éducatif dans la société hyper-moderne. D'identifier les signes « avant-coureurs » du refus scolaire, de comprendre les mécanismes amenant à des formes de décrochage.
Apprendre à prévenir, comprendre et traiter ces situations.

Contenus
Dans ce cours seront abordées les questions : de la société hypermoderne, de la place de l'individu , des violences institutionnelles, des incivilités scolaires, de l'exclusion/inclusion, de la déviance. Ces situations problématiques sont analysées en prenant un point de vue sociologique.(Macro, micro ou méso.)

Compétences générales
L'étudiant sera au terme de cet enseignement en mesure de faire évoluer ses représentations sur la société, l'éducation et la formation, de comprendre le système éducatif et son ancrage dans une société donnée Cette approche compréhensive lui permettra de mieux appréhender les phénomènes de violence, de refus et de décrochage scolaire, d'avoir une posture critique et réflexive.

Validation : contrôle continu

Contenu (CM)
La place de l'école dans une société hyper-moderne.
La redéfinition de l'individu dans l'école.
Mutations sociétales, mutations scolaires et politiques éducatives.
Conséquences de ces mutations sociétales : nouveaux rapports au savoir, sens de l'école, décrochage, comportements déviants (certains de ces aspects seront abordés en td).

Bibliographie :

Baudelot, C., Establet, R. (2009) "L'élitisme républicain, l'école française à l'épreuve des comparaisons internationales." Paris : Seuil.

<306.43 BAU>

Bauman, Z. (2013)" La vie liquide. Paris" : Fayard Pluriel.
<303.4 BAU>

Bauthier, E., Rayou, P. (2009)" les inégalités d'apprentissages. Programme, pratiques et malentendus scolaires. Paris : PUF

<en traitement>

Bourdieu, P. (1992) " Réponses ". Paris : Seuil.

<301.01 BOU>

Dubet, F. (2002) "Le déclin de l'institution". Paris : Seuil.
<303.3 DUB>

Dubet, F. (2014) " Les places et les chances. Repenser la justice sociale. Paris : Seuil.

<305.5 DUB>

Kaufmann, J.C. (2010) "L'invention de soi". Paris :Pluriel Seuil.
<302.5 KAU>

Guigue, M., & alii (2013) "les déchirements des institutions éducatives. Jeux d'acteurs face aux décrochages scolaires. Paris : l'Harmattan.

<en traitement>

Millet, M., Thin, D. (2005) " Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale. Paris: PUF.

<371.291 3 MIL>

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE32
Enjeux éducatifs contemporains

Construction du sujet en enjeux identitaires à l'ère du numérique
(12 heures de cours et 6 heures de TD)

Elisa DE CASTRO

OBJECTIFS

L'objectif est de discerner les modèles identitaires qui sont valorisés par la culture numérique, d'en distinguer les signes et les évolutions. La réflexion devra à terme permettre aux étudiants de penser la complexité de l'Homo numericus (Digitals natives, génération Y) et d'éventuellement pointer ce qu'Erhenberg appelle « une maladie identitaire chronique ».

CONTENU

Parce qu'elle est « une évidence socialement nécessaire » et en pleine mutation, la question de l'identité se révèle aujourd'hui un enjeu intellectuel renouvelé sous la double emprise culturelle des réseaux sociaux et de leur fluidité. Ce cours se propose donc d'interroger la construction et les assises identitaires du sujet à l'ère du numérique. Dans un premier temps, le cours abordera les théories du fondement de l'identité (Mead, Goffman, Freud, Dubar, Lyotard, Maffesoli), puis dans un second temps, il interrogera les modèles identitaires numériques qui sont en jeu, leur stratégie et leur typologie (identité déclarative, agissante, calculée).

COMPETENCES

L'approche identitaire du sujet requiert, pour l'étudiant, de réinvestir des concepts empruntés à la

psychologie et à l'anthropologie.

BIBLIOGRAPHIE

Erving Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne, les éditions de minuit, 1956.
<302.3 GOF>

Jean-Claude Kaufmann : L'invention de soi. Une théorie de l'identité, paris, Armand Colins/SEJER, 2004
<302.5 KAU>

Freud, Cinq leçons sur la psychanalyse, édition 2010, Payot
<150.195 FRE cin>

Freud, Introduction à la psychanalyse, édition 2013, Payot
<150.195 FRE int>

Olivier Merle, Identité numérique, 2011, Editions de Fallois

L'identité numérique en question, Olivier iteanu, 2008, Eyrolles
<004.678 ITE>

VALIDATION
CM : Dossier à rendre à CM5
Devoir sur table à CM 12
TD : Travail à rendre TD 3

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE32
Enjeux éducatifs contemporains

Ethique et Frontière du numérique
(12 heures de cours et 6 heures de TD)

Stéphane BLOCQUAUX – Erwan QUERVAL

Objectif
Il s'agit, pour les étudiants, d'être en capacité de distinguer et de circonscrire des espaces sociaux et numériques et d'en soustraire des considérations éthiques. La démarche intellectuelle qui consiste ici à opérer de la distinction ouvre par ailleurs des perspectives de réflexions sur d'autres objets/territoires.

Contenu
Les mondes numériques s'offrent comme des territoires non homogènes dont les frontières se caractérisent par leur porosité et leur flou. Elles redessinent un espace social marqué par sa fluidité et sa complexité. Ce cours se propose donc de penser ces territoires et leur mutation au prisme des enjeux éthiques, des abandons, des apprentissages et des phénomènes d'acculturation auxquels ils obligent.

Compétences
Il s'agit pour les étudiants d'être en capacité de questionner la notion de frontières dans son rapport au numérique afin d'envisager les enjeux éthiques qui s'y dessinent.

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE33
Méthodologie et outils

Pratiques d'enquêtes
(12 heures de cours et 6 heures de TD)

Patricia ELLIOT

Objectif
Cet enseignement vise à doter les étudiants d'éléments méthodologiques susceptibles de les aider dans leurs approches de recueil, d'interprétation et d'analyse.

Contenu
Présentation des différentes démarches d'investigation
Définition des populations et modalités d'échantillonnage
Le questionnaire
Les fonctions : questions, saisie, classement et analyse sur modalisa

Compétences
Maîtriser la construction d'une investigation par questionnaire.
Savoir utiliser un logiciel.

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE33
Méthodologie et outils

Communication, Expression
(18 heures de TD)

Marc BEZIAU

OBJECTIF :

Pratique de la communication écrite et orale

CONTENU :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation et d'exercices pratiques

FORME :

TD de 2 heures

COMPETENCES :

Améliorer la pratique de l'écrit (organisation logique de la pensée et qualité rédactionnelle)

Améliorer la pratique de l'oral :(Préparation technique, mentale et physique)

L2 COMMUNICATION ET EXPRESSION S3 TD 18H

N°	Durée	Intitulé	Contenu
TD1	2h	Présentation TD	- Présentation personnelle. - Présentation du cours (contenu, validation). - Règles et exigences (Assiduité, comportement). - Données générales sur la communication. - Exercice d'application : se présenter en 3mn (J'aime/Je n'aime pas).

TD2	2h	L'argumentation	- Cours - Préparation débat argumenté : choix de 2 thèmes de débat par étudiant ; mise en commun ; Choix de 4/5 thèmes par groupe de TD ; Constitution de groupes (2 par thèmes retenus, un « pour », un « contre ») ; Recherche individuelle d'arguments, de références, d'exemples...)
TD3	2h	L'argumentation 2	- Par groupe : mise en commun des arguments ; sélection ; construction de la stratégie argumentative. - rappel des règles du jeu du débat : 1 animateur (rôle) +débatteurs.
TD4	2h	L'argumentation 3	-débats -Tous les étudiants rendent compte des débats et les évaluent (Prise de notes).
TD5	2h	Validation 1	- Compte-rendu écrit sous forme d'un texte argumenté (les meilleures et les moins bonnes prestations)(1h) - correction par étudiants selon grille.(Vérification par enseignant) - Proposition de sujets pour l'exposé de fin de semestre
TD6	2h	Grammaire/ orthographe/ conjugaison	- Retour sur les erreurs commises par les étudiants - rappel des règles - exercices
TD7	2h	L'expression orale	- Cours : la préparation d'une intervention orale. - exercices théâtraux
TD8	2h	L'expression orale	- exercices théâtraux
TD9	2h	Validation 2	Exposé oral de 5mn avec PWP (Convaincre et persuader) + dossier argumenté de 10 pages.

BIBLIOGRAPHIE

La communication non verbale : comprendre les gestes : perception et signification par Barrier, Guy. Edition 2011
<302.222 BAR>

Les communications non-verbales par Corraze, Jacques. Edition 2001
<302.222 COR>

Communication ecrite : theorie, methodologie, exercices et corriges par Damar, Marie-Eve. Edition 2014
<en traitement>

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE33
Méthodologie et outils

Pratiques informatiques
(18 heures de TD)

Idriss BOUGARRAM

Objectif
S'initier à la retouche d'images en vue d'une intégration en bureautique ou en PAO

Contenu
Les différents formats d'images,
Calibrer une image, Initiation au
photomontage, Initiation à la
retouche d'images.
Présentation des outils libres disponibles

Compétences
Être en mesure de retoucher des images pour une intégration dans des documents numériques
S'auto - former en ligne

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE34
Langues

Langue Française
(18 heures TD)

Elisabeth LE LU – Thierry MAROT

Objectif
Maîtriser la langue française. Point de focalisation de la L2 : le système verbal

Contenu
Étude et apprentissage des règles orthographiques et grammaticales par l'utilisation de moyens mnémotechniques adaptés
Étude du système verbal (conjugaison et emploi)
Le système verbal (modes, temps, aspects, voix)
Morphologie des temps (simples et composés)

Compétences
Maîtriser l'orthographe (grammaticale, lexicale, d'usage, accentuation, etc.)
Maîtriser l'expression grâce à la connaissance morphologique du vocabulaire et à l'approfondissement des différentes possibilités d'expression d'une même notion
Maîtriser l'utilisation à bon escient des outils de correction orthographique et grammaticale proposés par les traitements de texte
Maîtriser les registres de langue (discours officiel, discours créatif – théâtre, poésie, dramaturgie, humour, etc.)
Maîtriser et exploiter l'implicite du discours
Maîtriser la communication écrite

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE34
Langues

Langue Anglaise
(18 heures de TD)

Point de focalisation : dimension sociétale de la langue

Projet personnel de l'étudiant

Présentation d'un aspect du système éducatif étranger à travers l'interview d'un étudiant étranger sur le campus (quelle que soit la nationalité)

Contenu spécifiquement Sciences de l'Éducation

Éducation comparée : l'éducation en Europe et dans le monde

Handicap et scolarité dans le monde

Organisation pédagogique

Travail en autonomie pour consolidation des compétences langagières de l'étudiant à l'aide du logiciel « Tell Me More » phase 3

Travail en face à face :
1 conférence en langue de 2 heures :
6 Séances de 2 heures
1 séance de 4 heures en fin de semestre pour évaluation et validation du produit final

Méthodologie générale

Investir l'étudiant dans un projet préparé en face à face et en interaction

Faire acquérir à l'étudiant en autonomie les compétences langagières nécessaires à la certification CECRL niveau B1 (voire B2)

Engager l'étudiant dans l'écoute active d'une conférence en langue de 2 heures

Préparer l'anglais aux concours (TOEIC, CLES selon les sites)

Objectifs et compétences visées

Améliorer les compétences communicatives langagières (compétences linguistiques, grammaticales, sémantiques, orthographiques, sociolinguistiques, pragmatiques et fonctionnelles)

Activités de production – production orale et production écrite, activités de réception – compréhension orale et réception audio-visuelle, compréhension écrite et stratégies de réception

Approche sociologique et psychologique de l'enfant et de l'adolescent dans les pays allophones

Écoute active visant la restitution du contenu de la conférence

Amener l'étudiant à réagir aux documents proposés en séances,

Compte rendu écrit et oral sur un concept en lien avec un aspect sociologique et psychologique de l'enfant et de l'adolescent dans les pays allophones

Acquérir une vision du fonctionnement d'autres systèmes éducatifs et formatifs dans une visée critique de son propre système à partir de témoignages d'étudiants étrangers sur le campus et de documents audiovisuels

Réagir aux documents proposés en séances (articles de presse et d'actualité dans le champ de l'éducation et de la formation)

Contenu

Acquisition du niveau 3 sur plate-forme de type Tell Me More

Les particularités culturelles et sociologiques dans le champ de l'enfance et de la jeunesse des pays allophones,

Prises de paroles et débats autour des recherches effectuées par les étudiants dans le champ des thèmes abordés dans le semestre.

La transversalité avec le contenu des autres cours plus fondamentaux est fortement souhaitée.

Validation

Sous la forme du contrôle continu (50%) et d'une production de fin de semestre (50%) :

Acquisition linguistique autonome: certification à partir de la plate-forme utilisée sur le site	Compte-rendu et synthèse en 400 mots de la conférence	Projet semestriel 1 séance de 4 heures en fin de semestre pour évaluation et validation des produits finals : sous la forme de la présentation d'un aspect d'un système éducatif étranger	Total en %
30	20	50	100

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE34
Langues

Anglais approfondi
(18 heures de TD)

Point de focalisation : dimension sociétale de la langue

Projet personnel de l'étudiant

Présentation d'un aspect du système éducatif étranger à travers l'interview d'un étudiant étranger sur le campus (quelle que soit la nationalité)

Contenu spécifiquement Sciences de l'Éducation

Éducation comparée : l'éducation en Europe et dans le monde

Handicap et scolarité dans le monde

Organisation pédagogique

Travail en autonomie pour consolidation des compétences langagières de l'étudiant à l'aide du logiciel « Tell Me More » phase 3

Travail en face à face :
1 conférence en langue de 2 heures :
6 Séances de 2 heures
1 séance de 4 heures en fin de semestre pour évaluation et validation du produit final

Méthodologie générale

Investir l'étudiant dans un projet préparé en face à face et en interaction

Faire acquérir à l'étudiant en autonomie les compétences langagières nécessaires à la certification CECRL niveau B1 (voire B2)

Engager l'étudiant dans l'écoute active d'une conférence en langue de 2 heures

Préparer l'anglais aux concours (TOEIC, CLES selon les sites)

Objectifs et compétences visées

Améliorer les compétences communicatives langagières (compétences linguistiques, grammaticales, sémantiques, orthographiques, sociolinguistiques, pragmatiques et fonctionnelles)

Activités de production – production orale et production écrite, activités de réception – compréhension orale et réception audio-visuelle, compréhension écrite et stratégies de réception

Approche sociologique et psychologique de l'enfant et de l'adolescent dans les pays allophones

Écoute active visant la restitution du contenu de la conférence

Amener l'étudiant à réagir aux documents proposés en séances,

Compte rendu écrit et oral sur un concept en lien avec un aspect sociologique et psychologique de l'enfant et de l'adolescent dans les pays allophones

Acquérir une vision du fonctionnement d'autres systèmes éducatifs et formatifs dans une visée critique de son propre système à partir de témoignages d'étudiants étrangers sur le campus et de documents audiovisuels

Réagir aux documents proposés en séances (articles de presse et d'actualité dans le champ de l'éducation et de la formation)

Contenu

Acquisition du niveau 3 sur plate-forme de type Tell Me More

Les particularités culturelles et sociologiques dans le champ de l'enfance et de la jeunesse des pays allophones,

Prises de paroles et débats autour des recherches effectuées par les étudiants dans le champ des thèmes abordés dans le semestre.

La transversalité avec le contenu des autres cours plus fondamentaux est fortement souhaitée.

Validation

Sous la forme du contrôle continu (50%) et d'une production de fin de semestre (50%) :

Acquisition linguistique autonome: certification à partir de la plate-forme utilisée sur le site	Compte-rendu et synthèse en 400 mots de la conférence	Projet semestriel 1 séance de 4 heures en fin de semestre pour évaluation et validation des produits finals : sous la forme de la présentation d'un aspect d'un système éducatif étranger	Total en %
30	20	50	100

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE34
Langues

Espagnol
(18 heures de TD)

Amandine LACROIX

Point de focalisation : dimension sociétale de la langue

Projet personnel de l'étudiant

Présentation d'un aspect du système éducatif étranger à travers l'interview d'un étudiant étranger sur le campus (quelle que soit la nationalité)

Contenu spécifiquement Sciences de l'Éducation

Éducation comparée : l'éducation en Europe et dans le monde

Handicap et scolarité dans le monde

Organisation pédagogique

Travail en autonomie pour consolidation des compétences langagières de l'étudiant à l'aide du logiciel « Tell Me More » phase 3

Travail en face à face :
1 conférence en langue de 2 heures :
6 Séances de 2 heures
1 séance de 4 heures en fin de semestre pour évaluation et validation du produit final

Méthodologie générale

Investir l'étudiant dans un projet préparé en face à face et en interaction

Faire acquérir à l'étudiant en autonomie les compétences langagières nécessaires à la certification CECRL niveau B1 (voire B2)

Engager l'étudiant dans l'écoute active d'une conférence en langue de 2 heures

Préparer l'anglais aux concours (TOEIC, CLES selon les sites)

Objectifs et compétences visées

Améliorer les compétences communicatives langagières (compétences linguistiques, grammaticales, sémantiques, orthographiques, sociolinguistiques, pragmatiques et fonctionnelles)

Activités de production – production orale et production écrite, activités de réception – compréhension orale et réception audio-visuelle, compréhension écrite et stratégies de réception

Approche sociologique et psychologique de l'enfant et de l'adolescent dans les pays allophones

Écoute active visant la restitution du contenu de la conférence

Amener l'étudiant à réagir aux documents proposés en séances,

Compte rendu écrit et oral sur un concept en lien avec un aspect sociologique et psychologique de l'enfant et de l'adolescent dans les pays allophones

Acquérir une vision du fonctionnement d'autres systèmes éducatifs et formatifs dans une visée critique de son propre système à partir de témoignages d'étudiants étrangers sur le campus et de documents audiovisuels

Réagir aux documents proposés en séances (articles de presse et d'actualité dans le champ de l'éducation et de la formation)

Contenu

Acquisition du niveau 3 sur plate-forme de type Tell Me More

Les particularités culturelles et sociologiques dans le champ de l'enfance et de la jeunesse des pays allophones,

Prises de paroles et débats autour des recherches effectuées par les étudiants dans le champ des thèmes abordés dans le semestre.

La transversalité avec le contenu des autres cours plus fondamentaux est fortement souhaitée.

Validation

Sous la forme du contrôle continu (50%) et d'une production de fin de semestre (50%) :

Acquisition linguistique autonome: certification à partir de la plate-forme utilisée sur le site	Compte-rendu et synthèse en 400 mots de la conférence	Projet semestriel 1 séance de 4 heures en fin de semestre pour évaluation et validation des produits finals : sous la forme de la présentation d'un aspect d'un système éducatif étranger	Total en %
30	20	50	100

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE34
Langues

Langue des signes
(16 heures de TD)

Michel MARHADOUR

Objectif

Acquisition du niveau A2. L'étudiant peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (information personnelles ou familiales, achats, environnement proche, travail). Il peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Il peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets familiers et habituels ou qui correspondent à des besoins immédiats

Contenu

S'exprimer avec son corps
Découvrir les notions grammaticales simples (espace)
Exprimer une situation de communication en LSF simple
Enrichir le vocabulaire
Révision acquisition du niveau 1
Classificateurs pour les personnes, les animaux, les véhicules
Vocabulaires : métiers, circulation, sécurité…
Numération
Entrer dans un dialogue simple
Phrases et verbes : comprendre et raconter une histoire simple

Compétences

Savoir décrire et suivre des conversations simples

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE35
Préprofessionnalisation

PPE 2
(10 heures de TD)

Maxime POLLET

Penser son projet à la lumière de son parcours

Contexte et objectifs généraux

Les étudiants en sciences de l'éducation présentent dès leur entrée en formation de larges similitudes dans leurs projets professionnels : la plupart se destinent aux métiers de l'enseignement et de la formation, ou aux métiers du travail social. La réflexion sur l'orientation et le projet doit donc prendre une tournure particulière et adaptée. Puisqu'il s'agit de métiers relationnels et humains, le PPE L2 va insister sur la capacité à penser sa pratique et ses projets à partir de ses valeurs, en admettant que la vision que les étudiants ont de l'homme et de la vie en société va conditionner leur façon d'exercer comme professionnel.

Les objectifs sont donc les suivants :

Penser son projet à partir de ses valeurs et commencer à définir sa posture professionnelle ;

Identifier ses façons de faire (compétences), en lien avec sa vision de l'homme et son approche de l'enseignement / accompagnement

Ces objectifs doivent permettre de répondre à la question suivante (directement inspirée des concours d'entrée en Master enseignement et école de travail social) : quel professionnel suis-je, et quel professionnel veux-je devenir ? La validation de ce module portera sur une réponse argumentée à cette question. La notation portera moins sur la réponse (vous pouvez être le professionnel que vous voulez !) que sur son étayage par des arguments concrets, issus de l'expérience.

Modalités pédagogiques et pré-requis

Durée : Intervention d'une durée de 10 heures (6h + 4h).
Organisationpédagogique : journée d'introduction puis travail en autonomie (classe inversée) avant la présentation finale.
Modalitéspédagogiques : les méthodes pédagogiques varieront à chaque activité pour illustrer et exemplifier différentes conceptions de l'éducation.
Conditionsparticulières : Le module PPE n'est pas un cours magistral, ni un travail dirigé, mais un atelier de réflexion sur soi et son parcours. En cela, il ne s'agit pas d'apprendre par cœur, de noter, ou de faire les exercices sans réfléchir. Un certain engagement est attendu de la part de l'étudiant en termes de participation et de travail personnel, sans quoi le module ne fonctionnera pas.

Validation individuelle en deux temps : Lecontrôlecontinu(CC)intervientàl'issuedela premièrejournéede6heures : compte-rendu argumenté des réponses que peuvent fournir aujourd'hui les étudiants à la question « quel professionnel suis-je, et quel professionnel veux-je devenir ? ».

Lecontrôleterminal(CT)intervientenfindesemestreetportesurlaprésentationoraledela réponse quesouhaiteproposerl'étudiant. La présentation est libre, tout support est accepté, la créativité est encouragée.

Bibliographie :

Gauthier, P. & Pollet, M. (2013). . Du portefeuille de compétences au ePortfolio, de l'insertion professionnelle à l'employabilité durable. Paris : Qui Plus Est.Accompagner la démarche portfolio **<658.31 GAU>**

Sitographie :

blog.accompagner-demarche-portfolio.fr

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE35
Préprofessionnalisation

Préparation au stage (4 heures de cours et 10 heures de TD)

FAPE : La relation éducative dans la classe
Marie-edith FRICOT
ou
Secteurs socio-éducatifs : accompagnement du projet professionnel et insertion
Mathilde LANIESSE

Objectif

Ce module a pour finalité la préprofessionnalisation des étudiants, à savoir leur apporter des informations quant à la recherche et à la préparation du stage.

Contenu et compétences développées

Pédagogie active et participative

Créer un CV personnalisé et actuel
Savoir rédiger une lettre de motivation adaptée qui retienne l'attention
Se préparer et s'exercer à l'entretien. Prise de parole face à un groupe
Argumenter et exposer ses motivations professionnelles et personnelles, utiliser ses compétences et ses qualités au service de son projet.
Recherche de stage et réseaux professionnels
Méthodologie de l'écrit et de l'oral

Validation

Contrôle Continu : Un dossier de recherche de stage comprenant un CV et une lettre de motivation.
2ème session : Un dossier comprenant une enquête métier à mettre en relation avec son projet professionnel et ses démarches de recherches réseaux (interview et analyse).

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE35
Préprofessionnalisation

Mathématiques
(18 heures de TD)

Othman DALAL

Objectifs

Poursuite du travail sur les notions fondamentales d'algèbre et de géométrie, afin d'être plus à l'aise avec la matière et puissent se préparer de façon très progressive aux futures épreuves du niveau Master. Un lien sera fait avec des situations concrètes pour mieux cerner l'utilité des outils mathématiques qui auront été abordés.

Contenu

Numération et calculs
Révision rapide des notions de L1
Ecriture d'un nombre et équivalences, écritures arrondies, approchées, troncatures…
Algèbre
Résolution algébrique d'une équation (et inéquation) à une inconnue du 1°degré
Résolution algébrique d'un système de deux équations à deux inconnues
Résolution de systèmes à trois inconnues et généralisation
Résolution graphique de système d'inéquation
Géométrie plane
Connaissances des grands théorèmes de géométrie plane (Thalès, Pythagore et dérivés)
Organisation d'une démonstration et entraînement
Mesures
Calculs d'aires
Organisation de données
Traitement général des situations de proportionnalité
Pourcentage, échelles, vitesses
Calcul d'une moyenne, d'une moyenne pondérée et d'une médiane
Utilisation d'un tableur

Compétences

Acquérir un savoir mathématique pour aborder la préparation au concours ou une poursuite d'études en master.

UNITE D'ENSEIGNEMENT UE35
Préprofessionnalisation

Culture Générale
(10 heures de cours et 8 heures de TD)

Eric TARON

Objectif
Mettre en évidence des thèmes d'entrée permettant de prendre conscience des différents vecteurs par lesquels se déploient les acteurs de la société contemporaine.

Contenu
Thèmes relatifs aux enjeux d'une société d'information
Notamment, portant davantage sur les outils conceptuels de réflexion à propos d'une situation, que sur les faits bruts.

Compétences
Contextualisation d'une situation sociale
Compréhension de l'évolution probable de cette situation
Amorce d'une analyse personnelle en vue d'une prise de position